

Comment redynamiser nos centres-villes et nos centres-bourgs ?

Déclaration du groupe de l'UNAF

Le commerce de périphérie représente plus de 70% du chiffre d'affaires du commerce de détail en France, ce qui a favorisé une forte augmentation du taux de vacance commerciale dans les cœurs historiques de nos communes. L'étude 2020 de l'Observatoire des territoires fait apparaître que les deux tiers des communes françaises ne disposent pas d'une offre suffisante pour couvrir les besoins quotidiens des familles qui y vivent (équipements d'usage courant, poste, banque, boulangerie, boucherie, épicerie, école, médecin, pharmacie...), et ce malgré les politiques publiques mises en œuvre. Ce constat est le plus souvent vécu comme un sentiment d'abandon. L'absence de transports collectifs, de haut débit, l'isolement de certaines personnes, l'éloignement des services publics et au public contribuent à ce sentiment. Nombre de collectivités sont démunies face à ce phénomène, alors même que la pandémie a renforcé, pour un nombre croissant de Français, l'envie de quitter la ville pour la campagne.

Afin de contribuer à enrayer ce phénomène de désertification, le Groupe de l'Unaf soutient les préconisations visant à renforcer l'attractivité des communes et l'installation de jeunes familles.

Les préconisations 2 et 6 doivent se conjuguer pour favoriser une meilleure coordination des actions pour l'ingénierie des petites communes par la création d'un guichet unique départemental.

La préconisation 16 déjà formulée dans de nombreux avis du CESE est pertinente pour la redynamisation des centres-bourgs : c'est l'accélération du déploiement du très haut débit dans les territoires les moins denses.

Les préconisations 18 et 24 doivent se répondre pour la mise en place d'un socle de services publics de proximité à juste distance des familles, assortie d'un renforcement de la desserte des transports en zone rurale.

Enfin la préconisation 19 rejoint le précédent avis du CESE sur le commerce pour renforcer les mesures d'aide visant la transmission ou reprise des entreprises artisanales et commerces de proximité.

Le Groupe de l'Unaf a voté l'avis